

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2549

18 septembre 2015

SOMMAIRE

Applied Materials Luxembourg S.à r.l.	122331	LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.	122309
CD & R Firefly Holdings S.à r.l.	122323	Lifcap S.à r.l.	122308
Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l.	122349	Lifteurope S.A.	122310
CLIPEA Holding S.A.	122350	Linea Grazia	122310
Compagnie Immobilière du Luxembourg SA	122351	Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l.	122310
Constellation Investments S.A.	122350	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	122307
Deloitte Touche Tohmatsu	122347	Lombard Odier Funds (Europe) S.A.	122308
Elian Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l.	122334	Lombard Odier Investment Managers Private Equity	122312
Enbridge Finance Luxembourg SA	122337	Lorima S.A.	122312
FOCAL - Fondation Ouverte pour la Cons- truction de l'Avenir du Luxembourg	122341	Lorm Properties S.à r.l.	122308
GP Acquisition Holding S.à r.l.	122344	LPTH-Lux S. à r.l.	122311
Hermes Trade Receivables Sàrl	122352	LREC Management s.à r.l.	122310
Hospital Midco S.à r.l.	122351	LSREF3 Eve Holdings S.à r.l.	122311
Icosphere S.à r.l.	122352	Luc's Pneuengarage s.à r.l.	122312
Immoett	122352	Lux Ecoinvest S.A.	122311
La Dame du Bois	122307	Lux Economic Solutions S.à r.l.	122312
La Dame du Bois	122307	Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.	122314
Lamer S.A.	122309	Luxembourg Investment Solutions S.A.	122306
Land Immo S.A.	122309	Lux Industrie S.A.	122313
LDM Participations	122309	Lux Konzept S.A.	122313
Lear S.A.	122306	Luxolens S.à r.l.	122307
Leria S.à r.l.	122313	Lux-Pension	122312
Le Roseau	122306	Lux-Stahl A.G.	122311
Les Jardins du Luxembourg	122306	Lux Txin S.à r.l.	122308
Les Sportifs S.à r.l.	122306	Luxvalor Management S.A.	122313
		Lystany Invest S.A.	122313
		Yacaranda S.à r.l.	122312

Le Roseau, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 36.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129542/10.

(150139223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129543/10.

(150139163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Les Jardins du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.541.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129545/14.

(150139659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Les Sportifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 51.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129546/9.

(150139429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Luxembourg Investment Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 148.473.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Investment Solutions S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015129530/11.

(150139240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Luxolens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129532/9.

(150139557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

La Dame du Bois, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 17 mars 2015

En date du 17 mars 2015, l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler:

- Le mandat de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour la société

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2015129533/17.

(150139492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

La Dame du Bois, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 179.701.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Bruno MICHAUX, notaire de résidence à ETTERBEEK, en Belgique, en date du 07 octobre 2011, sous la forme d'une société anonyme de droit belge. Suite au transfert de son siège social au Grand-Duché de Luxembourg en date du 1^{er} août 2013, la Société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2015129534/16.

(150139493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Patrick Zurstrassen

P résident du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015129525/12.

(150139536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129527/10.

(150139222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 152.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2015

En date du 29 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen (Président), Monsieur Alexandre Meyer, Monsieur Yves Bersier, Monsieur Mark Edmonds et Madame Francine Keiser en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant comme nouvelle adresse 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Patrick Zurstrassen

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015129526/20.

(150139537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux Txin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 189.370.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015129528/14.

(150139665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lifcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 47.500,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 166.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015129523/10.

(150140014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 135.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMER S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015129536/11.

(150139798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 86.792.

Extrait de l'assemblée générale du 4 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 4 janvier 2015 que:

Suite à la révocation de Madame Anna-Maria GENCO et de Madame Nicole WALLEMACQ de leurs postes d'administrateurs, l'Assemblée nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les compte de 2018:

- Monsieur Eric LALLEMENT, né le 1^{er} juin 1971, à Metz (France) et demeurant professionnellement au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg

- Madame Birgit VINCKE, née le 18 avril 1963, à Siegen (Allemagne) et demeurant professionnellement au 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg.

L'assemblée prend acte du changement d'adresse de Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et délégué à la gestion journalière, résidant professionnellement 11, boulevard docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015129537/19.

(150139599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LDM Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 138.563.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015129539/11.

(150139998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 175.057.

Les comptes annuels de la Société au 28 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2015129548/13.

(150139784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lifteurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 152.642.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateurs de Madame Michèle DETAILLE (Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration), demeurant au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Monsieur Bernard RONGVAUX, (Administrateur) demeurant au 23, Avenue des Créneaux B-1200 Bruxelles, Belgique et Monsieur William MATHOT (Administrateur), demeurant au 2, rue de la Croix-Rouge, B-6600 Bastogne, ainsi que le mandat du Commissaire Fiduciaire Glacis S.à.r.l., ayant son siège social au 18A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFTEUROPE S.A.

Référence de publication: 2015129549/17.

(150139735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Linea Grazia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, route d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 120.123.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015129550/10.

(150140107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Logistis Germany Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 195.860.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015129551/10.

(150139127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LREC Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.649.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 juillet 2015

En date du 7 juillet 2015, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de Mme Asa Ahlund, avec effet au 16 octobre 2014,
- de nommer M. Peter Lundin, en qualité de gérant et avec effet au 16 octobre 2014, pour une durée indéterminée,
- de renouveler le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LREC Management S.à.r.l.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015129556/17.

(150139400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LPTH-Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1737 Luxembourg, 04, rue de Houffalize.

R.C.S. Luxembourg B 195.166.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015

Monsieur Michel BERTON, associé et gérant unique.

Monsieur Fabius KLOSE, associé,

Détenant à eux deux 100% des parts de la société LPTH-Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 3, avenue Gaston Diderich, immatriculée au RCS de la ville de Luxembourg sous le numéro B 195.166,

Présents le 1^{er} juillet 2015,

Ont déclaré la présente assemblée générale extraordinaire ouverte à 15h00 sous la présidence de Michel BERTON,

Ont expressément et irrévocablement renoncé aux formalités de convocation quant à la présente assemblée,

Ont à l'unanimité des associés pris la résolution suivante:

Résolution n°1

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 04, rue de Houffalize, L-1737 Luxembourg,
Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close par le président à 15h05.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Michel BERTON / Fabius KLOSE

Le Président & les associés

Référence de publication: 2015129555/24.

(150139245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

LSREF3 Eve Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.002.

Le bilan pour la période du 6 juin 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015129557/12.

(150140066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129562/9.

(150139540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux-Stahl A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 78.042.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129569/9.

(150140200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lombard Odier Investment Managers Private Equity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark Edmonds

Manager

Référence de publication: 2015129552/11.

(150139535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lorima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 99, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 107.346.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015129554/10.

(150140080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Luc's Pneugarage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8531 Ell, 19, Kazeneck.

R.C.S. Luxembourg B 180.621.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015129559/10.

(150139774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015129566/12.

(150141336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux Economic Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Yacaranda S.à r.l.).**

Siège social: L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 95.744.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 juillet 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129563/11.

(150138900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 72.600.

Les Comptes Annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015129564/9.
(150138880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lux Konzept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue Brill.
R.C.S. Luxembourg B 186.095.

Les statuts coordonnés au 20 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129565/10.
(150139365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Lystany Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.929.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29.07.2015

La convention de dépositaire au sens de l'article 42 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales signée avec la société MANACO S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été résilié avec effet au 29.07.2015.

Pour extrait sincère et conforme
LYSTANY INVEST S.A.

Référence de publication: 2015129577/13.
(150139110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Luxvalor Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 142.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Référence de publication: 2015129575/10.
(150139073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.047.

L'adresse du gérant Christophe Kosman a changé et est désormais au 20, boulevard de Suisse, 98000 Monaco.
L'adresse du gérant Norbert Becker a changé et est désormais au 41, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2015.
Référence de publication: 2015129519/12.
(150139624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Luxembourg Corporation Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 198.894.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 23th of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“LANNAGE S.A.”, a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with the registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 63130,

hereafter represented by Mrs Magali MICHELETTI, residing professionally in L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to her which will remain annexed with this deed.

Such appearing person, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

Art. 4. Object. The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12.500,-eur) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares fully paid in with a nominal value of one euros (1,-eur) each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company (“Capital Contribution”).

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 12. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, video conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 16. Liability of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 17. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 18. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 19. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 21. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 22. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 23. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

Art. 25. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

1. Subscription

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
“LANNAGE S.A.” prenamed	12.500,-eur	12 500 shares
Total	12.500,-eur	12 500 shares

2. Payment

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 12.500,-eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.400,- euros.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 1.

2. Is appointed as managers for unlimited duration:

- "VALON S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée in L-2661 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register under number B 63143, Mrs Magali MICHELETTI, born in Metz (France) on February 01st, 1981, residing professionally at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg will act as permanent representative.

3. The address of the Company is set at L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party(ies), whose is(are) known to the notary by its(their) social denomination, by-laws and residences, the said party(ies) appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

“LANNAGE S.A.”, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63130,

ci-après représentée par Madame Magali MICHELETTI, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (“la Société”) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (“les Lois”) et par les présents statuts (“les Statuts”).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination “Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.”.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-eur) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euros (1,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société (“Capital Contribution”).

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les transferts de parts sociales de la Société ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

Art. 10. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 12. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 18. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 22. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (“la Réserve Légale”) dans le respect de l’article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d’être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 23. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l’affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d’une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d’acomptes sur dividendes sur base d’un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu’acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d’un dividende ou d’un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d’émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d’émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu’il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d’émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d’une telle Part Sociale, de sorte qu’il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d’émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 24. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d’acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 25. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s’achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

1. Souscription

Le comparant a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
“LANNAGE S.A.” prénommée	<u>12.500- eur</u>	12.500 parts sociales
Total	<u>12.500,-eur</u>	12.500 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.500,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400.-eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1.

2. A été appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- "VALON S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 143, pour laquelle Madame Magali MICHELETTI, née à Metz (France) le 1^{er} février 1981, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée agit en tant que représentant permanent.

3. L'adresse de la Société est fixée à L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du(des) comparant (s), le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du(des) même(s) comparant(s) et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au(x) comparant(s), tous connu(s) du notaire instrumentaire par son(leurs) nom(s), prénom(s) usuel (s), état(s) et demeure(s), ledits(lesdits) comparant(s) a(ont) signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Tardy, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130782/519.

(150140746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

CD & R Firefly Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.498.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

CD&R Firefly (Cayman) Partners L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 (Cayman Islands),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CD&R Firefly Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 197.498 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1 June 2015, whose articles of association (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not yet been amended since then.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à

responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the nominal value of the shares issued by the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) into British Pounds (GBP) using the exchange currency rate applicable as of 10 July 2015 being 1.- EUR for 0.720354 GBP, so that the share capital of the Company shall henceforth amount to GBP 9,004.425 represented by 12,500 shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company in the amount of GBP 0.425 in order to bring the current share capital to GBP 9,004.-, by reducing the accounting value of each share and allocating the amount of the capital reduction to a freely distributable reserve in the accounts of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to exchange the 12,500 shares without designation of a nominal value against 9,004 shares with a nominal value of GBP 1.- each, all subscribed by the Sole Shareholder, the amount of the share capital remaining unchanged.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to create 10 new classes of preferred shares having the rights set out below and each share having a nominal value of GBP 1.-, hereinafter referred to as:

- class A shares (the "Class A Preferred Shares");
- class B shares (the "Class B Preferred Shares");
- class C shares (the "Class C Preferred Shares");
- class D shares (the "Class D Preferred Shares");
- class E shares (the "Class E Preferred Shares");
- class F shares (the "Class F Preferred Shares");
- class G shares (the "Class G Preferred Shares");
- class H shares (the "Class H Preferred Shares");
- class I shares (the "Class I Preferred Shares"); and
- class J shares (the "Class J Preferred Shares").

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that pursuant to the first and second resolutions, the existing 9,004 shares in the Company shall be referred to as the "Initial Ordinary Shares".

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,000,000.-, in order to raise it from its current amount of GBP 9,004.- to GBP 1,009,004.-, through the creation and issuance of 100,000 Class A Preferred Shares, 100,000 Class B Preferred Shares, 100,000 Class C Preferred Shares, 100,000 Class D Preferred Shares, 100,000 Class E Preferred Shares, 100,000 Class F Preferred Shares, 100,000 Class G Preferred Shares, 100,000 Class H Preferred Shares, 100,000 Class I Preferred Shares and 100,000 Class J Preferred Shares, with a nominal value of GBP 1.- each (together, the "New Shares"), having the rights set out below.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as indicated above, declares to subscribe for the ownership of the New Shares, fully paid up by a contribution in cash in a total amount of GBP 2,000,000.-, which shall be allocated as follows: an amount of GBP 1,000,000.- is allocated to the share capital of the Company and an amount of GBP 1,000,000.- is allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the amount of GBP 2,000,000.- is at the disposition of the Company has been shown to the Company.

Eighth resolution

Further to the resolutions above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at one million nine thousand and four British Pounds (GBP 1,009,004.-) divided into:

- nine thousand and four (9,004) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"),
- one hundred thousand (100,000) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), and
- one hundred thousand (100,000) class J preferred shares (the "Class J Preferred Shares"),

each a "Share" and together referred to as the "Shares", having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and the rights and obligations set out in these Articles. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. "

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.5 of the Articles which shall now read as follows:

" 5.5. The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more Classes (a "Share Redemption") in respect of the following periods, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Initial Ordinary Shares. A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preferred Shares may only be made within the respective Class Periods:

- The period for the Class A Preferred Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 15 July 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class A Period").
- The period for the Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class B Period").
- The period for the Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class C Period").
- The period for the Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on no later than on 31 December 2019 (the "Class D Period").
- The period for the Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than on 31 December 2020 (the "Class E Period").
- The period for the Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than on 31 December 2021 (the "Class F Period").
- The period for the Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class G Period").
- The period for the Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the "Class H Period").
- The period for the Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the "Class I Period").
- The period for the Class J Preferred Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the "Class J Period").

Where a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of that Class may be made within a new period (the "New Period"), which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period.

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class and shall continue to end on the day initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within

the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" shall mean for each Class Period the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves and share premium attributable to the Preferred Shares (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, and double counting), (iii) any dividend to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) \cdot (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits (including carried forward profits);

P= any freely distributable reserves;

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled;

L= losses (including carried forward losses) expressed as a positive;

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles;

OD = any dividend to which the holder(s) of the Initial Ordinary Shares are entitled pursuant to the Articles;

PR = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds, and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class" refers to a particular class or classes of Preferred Shares.

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares.

- "Preferred Shares" means the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares.

- "Profit Entitlement" shall mean the dividends allocated to the Preferred Shares."

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.2 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **15.2.** Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholder declare dividends. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders and such dividend shall be allocated and paid in the following sequential order:

- first to the holder(s) of the Initial Ordinary Shares who shall be entitled to a dividend equal to 11% of the nominal value of the Initial Ordinary Share held by them, then,

- to the holder(s) of the Class A Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 1% of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,

- to the holder(s) of the Class B Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 2% of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,

- to the holder(s) of the Class C Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 3% of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class D Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 4% of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class E Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 5% of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class F Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 6% of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class G Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 7% of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class H Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 8% of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class I Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 9% of the nominal value of the Class I Preferred Shares held by them, then,
 - to the holder(s) of the Class J Preferred Shares who shall be entitled to a dividend equal to 10% of the nominal value of the Class J Preferred Shares held by them,
- the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preferred Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders."

Eleventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15.3 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **15.3.** The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year in accordance with the distribution provisions described in the preceding Article 15.2 of these Articles on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder (s)."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze juillet,

Par-devant le soussigné, Maître Jacques KESSELER, notaire résidant à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

CD&R Firefly (Cayman) Partners L.P., un limited partnership des Iles Caymans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 (Iles Caymans),

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc du notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique (l'"Associé Unique") de CD&R Firefly Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société") et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1 juin 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et n'ont pas encore été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales émises par la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide convertir le devis du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) au taux de change applicable au 10 juillet 2015 comme suit: 1,- EUR pour 0,720354 GBP, de sorte que le capital social de la société s'élève dorénavant à GBP 9.004,425 représenté par 12.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de GBP 0,425 afin de le ramener de son montant actuel au montant de GBP 9.004,-, moyennant la réduction du pair comptable de chaque part sociale et l'allocation du montant de réduction au poste de réserve librement disponible dans les comptes de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'échanger les 12.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale contre 9.004 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- chacune, toutes entièrement souscrites par l'Associé Unique, le montant du capital social restant le même.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de créer 10 nouvelles catégories de parts sociales préférentielles ayant les droits décrits ci-dessous et chaque part sociale ayant une valeur nominale de GBP 1,-, ci-après dénommées:

- parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A");
- parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B");
- parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C");
- parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D");
- parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E");
- parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F");
- parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G");
- parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H");
- parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"); et
- parts sociales préférentielles de catégorie J (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J").

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que suivant les première et deuxième résolutions, les 9.004 parts sociales existantes dans la Société seront dénommées comme les "Parts Sociales Ordinaires Initiales".

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 1.000.000,- afin de le porter de son montant actuel de GBP 9.004,- à GBP 1.009.004,-, par la création et l'émission de 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et 100.000 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune (ensemble, les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits décrits ci-dessous.

Souscription et paiement

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la propriété des Nouvelles Parts Sociales payées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de GBP 2.000.000,-, qui sera attribué comme suit: GBP 1.000.000,- sont alloués au capital social de la Société et GBP 1.000.000,- sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de GBP 2.000.000,- est à la disposition de la Société a été montrée à la Société.

Huitième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

- " 5.1.** Le capital souscrit est fixé à un million neuf mille quatre Livres Sterling (1.009.004,- GBP) représenté par:
- neuf mille quatre (9.004) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales"),
 - cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie A (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A"),

- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie B (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie C (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie D (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie E (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie F (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie G (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie H (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H"),
- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie I (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I"),

et

- cent mille (100.000) parts sociales préférentielles de catégorie J (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J"),

chaque "Part Sociale" et ensemble ci-après désignées comme les "Parts Sociales", ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts. Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés tous ensemble comme les "Associés", et individuellement comme "Associé".

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 5.5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **5.5.** Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales émises d'une ou plusieurs Catégorie(s) (un "Remboursement de Part Sociale") à l'égard des périodes suivantes, sous réserve cependant, que la Société ne rachète et n'annule à tout moment les Parts Sociales Ordinaires Initiales. Une réduction du capital social par le biais d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles peut se faire seulement endéans les Périodes de Catégorie respectives:

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A est la période qui commence à la date de l'acte notarié du 15 juillet 2015 et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie A").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie A et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie B").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie B et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie C").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie C et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie D").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie D et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie E").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie E et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie F").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie F et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie G").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie G et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2023 (la "Période de Catégorie H").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie H et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2024 (la "Période de Catégorie I").

- La période pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J est la période qui commence le jour après la Période de Catégorie I et qui se terminera au plus tard au 31 décembre 2025 (la "Période de Catégorie J").

Lorsqu'une Catégorie n'aura pas été rachetée et annulée endéans la Période de Catégorie concernée, le remboursement et l'annulation de cette Catégorie peut se faire endéans une nouvelle période (la "Nouvelle Période"), laquelle devra commencer à la date après la dernière Période de Catégorie (ou selon le cas, la date après la fin immédiate de la Nouvelle Période précédente d'une autre catégorie) et se terminer pas plus tard qu'un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période devra commencer le jour après la Période de Catégorie J.

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Catégorie aurait lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou selon le cas, Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou selon le cas, Nouvelle Période) devra commencer la jour après le rachat et l'annulation de cette Catégorie et devra continuer pour se terminer le jour comme initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Sur le rachat et l'annulation de la(des) Catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra dû et exigible par la Société à l'(aux) Associé(s) au pro rata de leur détention dans cette(ces) Catégorie(s). Afin d'éviter tout doute la Société peut s'acquitter de ses obligations de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus devant être retenu devra être déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance (les deux termes définis ci-dessous) à sa discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt de la Société. Afin d'éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité le Conseil

de Gérance peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables soit en partie soit en totalité.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Catégorie" désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de Parts Sociales.

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas plus tôt que trente (30) jours mais pas plus de dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

"Droit au bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

"Liquidités Disponibles" signifie (i) tout l'argent détenu par la Société (sauf l'argent sur des dépôts à terme avec une maturité restante excédant six (6) mois, (ii) tous instruments financiers facilement négociables, obligations et notes et toutes créances qui selon l'opinion du Conseil de Gérance sera payées à la Société à court terme moins tout endettement ou autre dette de la Société payable dans les six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) et (iii) tous actifs tels que des parts sociales, actions ou titres d'autres sortes détenus par la Société.

"Montant d'Annulation" signifie un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas) à condition que le Montant d'Annulation ne peut être plus élevé que les Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période).

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant annulée mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) exprimées comme positive, (ii) toutes sommes devant être placées dans la(les) réserve(s) en application aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, tout double comptage), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires Initiales a(ont) droit en vertu des Statuts et (iv) tout Droit au Bénéfice de manière que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Dont:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toutes réserves librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée;

L = pertes (incluant les pertes reportées) exprimées comme positive;

LR = toutes sommes devant être placées dans la(les) réserve(s) en vertu des dispositions de la Loi de 1915 ou des Statuts;

OD = tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires a droit en vertu des Statuts

PE = Bénéfice Autorisé.

Le Montant Disponible doit être établi dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et devra être évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société de bonne foi et avec la vue des capacités de la Société pour qu'elle puisse continuer.

"Parts Sociales Préférentielles" signifie les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I et Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J.

"Période de Catégorie" signifie chacune de la Période de Catégorie A, la Période de Catégorie B, la Période de Catégorie C, la Période de Catégorie D, la Période de Catégorie E, la Période de Catégorie F, la Période de Catégorie G, la Période de Catégorie H, la Période de Catégorie I et la Période de Catégorie J."

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 15.2 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **15.2.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes. La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés et ledit dividende sera alloué et payé dans l'ordre suivant:

- d'abord, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires Initiales a(ont) droit à un dividende égal à 11% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires Initiales détenues par lui/eux, puis,

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A a(ont) droit à un dividende égal à 1% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, détenues par lui/eux, puis,

- le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B a(ont) droit à un dividende égal à 2% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C a(ont) droit à un dividende égal à 3% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D a(ont) droit à un dividende égal à 4% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E a(ont) droit à un dividende égal à 5% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F a(ont) droit à un dividende égal à 6% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G a(ont) droit à un dividende égal à 7% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie G, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H a(ont) droit à un dividende égal à 8% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie H, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I a(ont) droit à un dividende égal à 9% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie I, détenues par lui/eux, puis,
 - le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J a(ont) droit à un dividende égal à 10% de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie J, détenues par lui/eux, puis,
- la différence sera allouée au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles conformément à une décision prise par l'assemblée générale des Associés."

Onzième résolution

L'Associé Unique décide de modifier de l'article 15.3 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **15.3.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans l'Article 15.2 précédent sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés peuvent devoir être remboursés par le(s) Associé(s)."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015131542/444.

(150142761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 416.266.877,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of July.

In front of Maître Jacques Kessler, Notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 172.297 (the “Sole Shareholder”).

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a Proxy given under private seal.

Such Proxy having been signed “ne varietur” by the Proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned Notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned Notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of Applied Materials Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, on 1 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”) number 1958, dated 25 August 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.373 (the “Company”).

The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned Notary on 19 December 2013, published in the Mémorial C number 1114, dated 2 May 2014.

II. That the 891,266,877 (eight hundred ninety-one million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares of the Company, having a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all of the items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Redemption by the Company of 475,000,000.00 (four hundred seventy-five million) shares held by its Sole Shareholder;
3. Immediate cancellation of 475,000,000 (four hundred seventy-five million) shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD \$475,000,000.00 (four hundred seventy-five million United States Dollars);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the Articles of Association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current Meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all of the items on the agenda. It is further resolved that all the documentation produced for the meeting has been provided to the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems 475,000,000.00 (four hundred seventy-five million) shares, with a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each (the “Redeemed Shares”) from the Sole Shareholder (the “Redemption of Shares”).

The Redemption of Shares is made at the aggregate nominal value of the Shares amounting to USD \$475,000,000.00 (four hundred seventy-five million United States Dollars) (the “Redemption Price”).

It is resolved that the Redemption Price shall be paid in cash pursuant to a separate share redemption agreement entered into between the Company and the Sole Shareholder (the “Repayment”).

Third resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of Article 11 of the Company’s Articles of Association, to cancel the Redeemed Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Shares, the Company’s share capital shall be decreased by an amount of USD \$475,000,000.00 (four hundred seventy-five million United States Dollars).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S.: 416,266,877 (four hundred sixteen million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD \$416,266,877.00 (four hundred sixteen million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven United States Dollars) represented by 416,266,877 (four hundred sixteen million two hundred sixty-six thousand eight hundred seventy-seven) shares with a nominal value of USD \$1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is made to this Article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Pétange on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, having signed together with us, the Notary, the present original deed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingtième jour de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S., une société en commandite régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant par son associé commandité et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.297 (l’«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l’associé unique d’Applied Materials Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Francis Kessler, en date du 1^{er} juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1958, daté du 25 août 2011 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.373 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par un acte notarié du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 1114, daté du 2 mai 2014.

II. Que toutes les 891.266.877 (huit cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l’entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l’ordre du jour, dont l’Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de 475.000.000 (quatre cent soixante-quinze millions) de parts sociales détenues par son associé unique;
3. Annulation immédiate de 475.000.000 (quatre cent soixante-quinze millions) parts sociales et réduction subséquente du capital social de la Société d’un montant de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de Dollars américains);
4. Nouvelle composition de l’actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 8. des statuts de la Société;
6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l’Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l’Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l’ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de

délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que la Société rachète 475.000.000 (quatre cent soixante-quinze millions) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Parts Rachetées») de l'Associé Unique (le «Rachat des Parts»).

Le Rachat des Parts est effectué à la valeur nominale des Parts s'élevant à 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de Dollars américains) (le «Prix de Rachat»).

Il est décidé que le Prix de Rachat sera payé à l'Associé Unique en numéraire suivant un contrat de rachat de parts sociales distinct conclu entre la Société et l'Associé Unique (le «Repaiement»).

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article 11. des statuts de la Société, d'annuler les Parts Rachetées avec effet immédiat, suite au Rachat des Parts par la Société tel que décrit ci-dessus.

Il résulte de l'annulation susmentionnée des Parts Rachetées, que le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de 475.000.000 USD (quatre cent soixante-quinze millions de Dollars américains).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Applied Materials 2 LLC Luxembourg S.C.S. 3 S.C.S: 416.266.877 (quatre cent seize millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 416.266.877 USD (quatre cent seize millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) Dollars américains représenté par 416.266.877 (quatre cent seize millions deux cent soixante-six mille huit cent soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire du comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131354/159.

(150143084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Elian Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.609.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

Naile Nominees (Jersey) Limited, a company incorporated under the laws of the Island of Jersey whose registered number is 44972 and whose registered office is at 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG,

hereby represented by Mrs Sarah Herman, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

A that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Elian Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and a share capital amounting to three million twelve thousand five hundred Euros (EUR 3,012,500.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 167609 (the Company).

B the Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary deed on 9 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083, dated 27 April 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29th January 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 756 of 19 March 2015.

C the Sole Shareholder, duly represented as stated here above, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all of the items of the following agenda:

Agenda

(1) To amend article 3. - Object, of the coordinated articles of association of the Company (the Articles), which shall now read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1. For the purpose of these Articles, "Financial Sector Act" means the Luxembourg law of 5 April 1993 regarding the financial sector, as amended from time to time.

3.2. The object of the company is to (i) render corporate domiciliation agent, company formation and management services to companies located in Luxembourg or elsewhere, within the meaning of Articles 28-9 and 28-10 of the Financial Sector Act, (ii) render register keeping agent services within the meaning of Article 25 of the Financial Sector Act, (iii) act as client communication agent and financial sector administrative agent within the meaning of Articles 29-1 and 29-2 of the Financial Sector Act and (iv) act in the capacity of professional depositary for assets other than financial instruments in accordance with Article 26-1 of the Financial Sector Act.

3.3 The Company may take any ancillary measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

(2) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to document the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 3. Object, of the coordinated articles of association of the Company (the Articles), which shall now read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1. For the purpose of these Articles, "Financial Sector Act" means the Luxembourg law of 5 April 1993 regarding the financial sector, as amended from time to time.

3.2. The object of the company is to (i) render corporate domiciliation agent, company formation and management services to companies located in Luxembourg or elsewhere, within the meaning of Articles 28-9 and 28-10 of the Financial Sector Act, (ii) render register keeping agent services within the meaning of Article 25 of the Financial Sector Act, (iii) act as client communication agent and financial sector administrative agent within the meaning of Articles 29-1 and 29-2 of the Financial Sector Act and (iv) act in the capacity of professional depositary for assets other than financial instruments in accordance with Article 26-1 of the Financial Sector Act.

3.3 The Company may take any ancillary measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above mentioned appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Naile Nominees (Jersey) Limited, une société constituée et enregistrée sur l'île de Jersey (îles de la manche) sous le numéro d'enregistrement de société 44972, dont le siège social est situé au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG,

ici représentée par Madame Sarah Herman, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

A la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société Eliane Fiduciary Services (Luxembourg) S.à.r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de trois millions douze mille cinq cents euros (EUR 3.012.500.-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167609 (la Société);

B la Société a été constituée par un acte du notaire soussigné en date du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083, daté du 27 avril 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, daté du 29 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 756 du 19 mars 2015.

C l'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu avoir été dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Modification de l'article 3 - Objet social, des statuts coordonnés de la Société, (les Statuts), qui désormais aura la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. Aux fins des présents Statuts, il y a lieu d'entendre par «Loi sur le Secteur Financier» la loi Luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

3.2. La Société a pour objet (i) la fourniture de services de domiciliaire, de constitution de société et de gestion à des sociétés sises au Luxembourg ou en tout autre lieu, au sens des articles 28-9 et 28-10 de la Loi sur le Secteur financier, (ii) la fourniture de services d'agent teneur de registre au sens de l'article 25 de la Loi sur le Secteur financier, (iii) l'intervention en qualité d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier au sens des articles 29-1 et 29-2 de la Loi sur le Secteur financier et (iv) exercer également l'activité de dépositaire professionnel d'actifs autres que des instruments financiers conformément à l'article 26-1 de la Loi sur le Secteur Financier.

3.3. La Société pourra adopter toutes mesures auxiliaires et accomplir toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.»

(2) Divers.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de prendre acte de la décision unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 3 - Objet social, des statuts coordonnés de la Société, (les Statuts), qui désormais aura la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1. Aux fins des présents Statuts, il y a lieu d'entendre par «Loi sur le Secteur Financier» la loi Luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée de temps à autre.

3.2. La Société a pour objet (i) la fourniture de services de domiciliaire, de constitution de société et de gestion à des sociétés sises au Luxembourg ou en tout autre lieu, au sens des articles 28-9 et 28-10 de la Loi sur le Secteur financier, (ii) la fourniture de services d'agent teneur de registre au sens de l'article 25 de la Loi sur le Secteur financier, (iii) l'intervention en qualité d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier au sens des articles 29-1 et 29-2 de la Loi sur le Secteur financier et (iv) exercer également l'activité de dépositaire professionnel d'actifs autres que des instruments financiers conformément à l'article 26-1 de la Loi sur le Secteur Financier.

3.3. La Société pourra adopter toutes mesures auxiliaires et accomplir toutes opérations qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais

Les dépenses, rémunérations, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sarah Herman, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23773. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131637/140.

(150142757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of July.

In front of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange.

The chairman appoints as secretary Mrs Laetita ZUANEL, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The chairman requests the notary to act that:

I. Enbridge Inc., a company continued and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and (ii) 3,854,382 (three million eight hundred fifty four thousand three hundred eighty two) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 11,566,440.- (eleven million five hundred sixty six thousand four hundred forty United States Dollars) to USD 12,368,040.- (twelve million three hundred sixty eight thousand

forty United States Dollars) by the issuance of 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 667,198,400.- (six hundred sixty seven million one hundred ninety eight thousand four hundred United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company, out of which an amount of USD 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a set-off;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new mandatory redeemable preferred shares by way of a set-off;

4. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company;

5. Approval of the allocation of an amount of USD 80,160.- (eighty thousand one hundred sixty United States Dollars) to be taken out of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 11,566,440.- (eleven million five hundred sixty six thousand four hundred forty United States Dollars) to USD 12,368,040.- (twelve million three hundred sixty eight thousand forty United States Dollars) by the issuance of 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the “New MRPS”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 667,198,400.- (six hundred sixty seven million one hundred ninety eight thousand four hundred United States Dollars) to be allocated to the preferred shares premium account of the Company (the “Preferred Share Premium”), out of which an amount of USD 801,600.- (eight hundred one thousand six hundred United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up by way of a set-off with an unquestionable and enforceable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of USD 668,000,000.- (six hundred sixty eight million United States Dollars) as at the date hereof, stemming from a dividend distribution decided at the meeting of the board of directors of the Company held on July 21, 2015 (the “Set-off”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New MRPS and the Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through the Setoff.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New MRPS.

The New MRPS and the Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Set-off.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Set-off has been given to the Company.

Fourth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at be USD 12,368,040.- (twelve million three hundred sixty eight thousand forty United States Dollars) represented by (i) 7,712,058 (seven million seven hundred twelve thousand fifty-eight) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Ordinary Shares”) and (ii) 4,655,982 (four million six hundred fifty five thousand nine hundred eighty two) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “MRPS” and/or the “Preferred Shares”, the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”).”

Fifth resolution:

It is resolved to take an amount of USD 80,160.- (eighty thousand one hundred sixty United States Dollars) out of the share premium account of the Company and to allocate it to the legal reserve of the Company which will therefore amount to USD 1,236,804.- (one million two hundred thirty six thousand eight hundred four United States Dollars).

As a consequence of the foregoing resolution, the amount of the share premium of the Company amounts to USD 3,288,262,856.- (three billion two hundred eighty eight million two hundred sixty two thousand eight hundred fifty six United States Dollars).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg SA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Enbridge Inc., une société existant selon le «Canada Business Corporations Act», ayant son siège social sis au Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, immatriculée auprès de «Industry Canada» sous le numéro 2276020, est l'actionnaire unique de la Société (l'«Actionnaire Unique»).

II. Une liste de présence rend compte de la représentation de l'Actionnaire Unique ainsi que du nombre d'actions en sa possession. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et (ii) 3.854.382 (trois millions huit cent cinquante-quatre mille trois cent quatre vingt deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 801.600 USD (huit cent un mille six cent Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 11.566.440 USD (onze millions cinq cent soixante-six mille quatre cent quarante Dollars américains) à 12.368.040 USD (douze millions trois cent soixante huit mille quarante Dollars américains) par l'émission de 801.600 (huit cent un mille six cent) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 667.198.400 USD (six cent soixante sept millions cent quatre vingt dix huit mille quatre cent Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société, dont un montant de 801.600 USD (huit cent un mille six cent Dollars américains) sera affecté à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie de compensation;

3. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique des nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables par voie de compensation;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société;

5. Approbation de l'affectation d'un montant de 80.160 USD (quatre vingt mille cent soixante Dollars américains) à transférer du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 801.600 USD (huit cent un mille six cents Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 11.566.440 USD (onze millions cinq cent soixante six mille quatre cent quarante Dollars américains) à 12.368.040 USD (douze millions trois cent soixante huit mille quarante Dollars américains) par l'émission de 801.600 (huit cent un mille six cent) nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 667.198.400 USD (six cent soixante sept millions cent quatre vingt dix huit mille quatre cent Dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société (la «Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), dont un montant de 801.600 USD (huit cent un mille six cents Dollars américains) sera alloué à la réserve spéciale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie de compensation avec une créance certaine et exigible détenue contre la Société par l'Actionnaire Unique s'élevant à 668,000,000 USD (six cent soixante huit millions de Dollars américains) à la date des présentes, résultant d'une distribution de dividendes décidée lors de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 21 Juillet 2015 (la «Compensation»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS et de la Prime d'Emission des Actions Préférentielles par l'Actionnaire Unique par le biais de la Compensation.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles MRPS.

Les Nouvelles MRPS et la Prime d'Emission des Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de la Compensation.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de la Compensation a été apportée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence de la deuxième résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.368.040 USD (douze millions trois cent soixante-huit mille quarante Dollars américains) représenté par (i) 7.712.058 (sept millions sept cent douze mille cinquante-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) 4.655.982 (quatre millions six cent cinquante cinq mille neuf cent quatre vingt deux) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «MRPS») et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions».)»

Cinquième résolution:

Il est décidé de prendre le montant de 80.160 USD (quatre vingt mille cent soixante Dollars américains) du compte de prime d'émission de la Société et de l'affecter à la réserve légale de la Société dont le montant s'élèvera à présent à 1.236.804 USD (un million deux trente six mille huit cent quatre Dollars américains).

En conséquence de la résolution précédente, le montant de la prime d'émission de la Société s'élèvera à 3,288,262,856 USD (trois milliards deux cent quatre vingt huit millions deux cent soixante deux mille huit cent cinquante-six Dollars américains).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Zuanel, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131642/207.

(150143087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg G 215.

Comptes annuels 31 Décembre 2014 et Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé

Table de matières

	Pages
- Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé	1 -2
- Bilan au 31 décembre 2014	3-4
- Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014	5
- Annexe au 31 décembre 2014	6-10

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg (ci-après «la Fondation»), comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après «CSSF»). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2015.
 STATERA AUDIT S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
 Représenté par Claudine Wilhelm
Partner

Bilan 31 décembre 2014
(exprimé en Euro)

	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques en caisse	132.467,82	140.398,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	132.467,82	140.398,51
TOTAL ACTIF	132.467,82	140.398,51
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Dotation initiale (note 3)	100.000,00	100.000,00
Résultats reportés	38.726,73	(5.438,35)
Résultat de l'exercice	(7.827,19)	44.165,08
TOTAL FONDS PROPRES	130.899,54	138.726,73
DETTES		
Dettes sur achats et prestations de services	1.568,28	1.671,78
TOTAL DETTES	1.568,28	1.671,78
TOTAL PASSIF	132.467,82	140.398,51

Comptes de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014
(exprimé en Euro)

	01/01/2014 - 31/12/2014	01/01/2013 - 31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Dons privés (note 4)	0,00	50.300,00
Autres intérêts et produits financiers	0,00	30,93
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	50.330,93
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais de personnel (note 5)	-	-
Autres charges externes (note 6)	(7.827,19)	(6.165,85)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	(7.827,19)	(6.165,85)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(7.827,19)	44.165,08

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels

Annexe 31 décembre 2014

Note 1. Organisation et objet de la fondation. FOCAL - Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg («Fondation») a été constituée en date du 20 septembre 2011. En adéquation avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, un arrêté grand-ducal a approuvé les comptes annuels de la Fondation en date du 13 octobre 2011. Le siège social est établi à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

La Fondation a pour objet de soutenir la recherche en toutes matières scientifique, industrielle et économique notamment par le lancement ou le support d'initiatives spécifiques, dans l'intérêt des activités de l'entrepreneuriat, destiné à:

- renforcer la valorisation des résultats de la recherche scientifique au Luxembourg afin de contribuer à maximiser l'impact des activités de RDI (Recherche, Développement et Innovation) sur l'économie luxembourgeoise au-delà de leur seule portée académique et par ce
- soutenir toutes initiatives menant à développer l'entrepreneuriat au Grand-Duché de Luxembourg, telle que l'amélioration des contacts réguliers entre professionnels dans l'intérêt de la recherche.

La Fondation peut poser tout acte et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet spécial.

La Fondation a comme vocation d'être, pour les résultats de recherche les plus prometteurs, un facilitateur de la recherche, du laboratoire vers l'économie réelle:

- en supportant la réalisation d'études de 'proof of concept' de résultats scientifiques confirmés afin de valider le potentiel d'exploitation à un niveau de compétitivité internationale;
- en co-investissant éventuellement dans une première étape ensemble avec d'autres investisseurs dans les projets les plus prometteurs.

Cet objectif prioritaire de la Fondation est en harmonie avec les objectifs que le Gouvernement s'est fixés récemment dans son 'Programme National de Réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le Cadre de la Stratégie Europe 2020' («Luxembourg 2020»).

La mission de la Fondation est complémentaire aux missions des autres intervenants dans le monde de la Recherche au Grand-Duché de Luxembourg. La Fondation procède dans la mesure du possible à la quête de fonds dans l'intérêt des buts cités ci-dessus.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Note 2. Résumé des principales règles d'évaluation. Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, en particulier les règles définies au chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que de la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation énumérées ci-dessous. En vertu de l'article 26 de la loi précitée le Conseil d'Administration a jugé utile de déroger à certaines dispositions dans le souci de garantir une image fidèle.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

a) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan:

- les éléments de l'actif immobilisé, exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés au cours de change historique;
- les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de résultat de l'exercice;
- les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus élevé de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Ainsi sont seuls comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

b) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

Les montants des créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets des corrections de valeur.

c) Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par la gérance et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

d) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

e) Dons et legs

Les dons faits à la Fondation sont comptabilisés en produits en date de leur réception. Les legs et dons faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000, nécessitant un arrêté ministériel, ne sont comptabilisés en produits qu'à la date de réception des fonds et d'obtention de l'arrêté ministériel.

Note 3. Dotation initiale. Au moment de sa constitution, le patrimoine de la Fondation consiste en une somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) déposée sur un compte bancaire ouvert au nom de la Fondation constituant la dotation initiale. Suite à l'approbation des ses statuts moyennant arrêté grand-ducal du 23 octobre 2011 la Fondation a pu disposer de cette dotation.

Au 31 décembre 2014, 2013 et 2012, la dotation initiale de le Fondation consiste donc en une somme de cent mille euros (EUR 100.000,00).

Note 4. Dons privés. Les dons privés sont composés exclusivement de dons reçus de sociétés ou de personnes privées. Compte tenu du fait que la fondation est reconnue d'utilité publique, les dons versés à la Fondation bénéficient d'un régime de déductibilité fiscale avantageux et sont considérés dans le chef des donateurs, comme dépenses spéciales dans les limites fixées par l'article 109, alinéa 101, n°3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Note 5. Frais de personnel. Au 31 décembre 2014, 2013 et 2012, la Fondation n'employait pas de personnel.

Note 6. Autres charges externes. Les autres charges externes sont constituées des éléments suivants:

	01/01/2014 - 31/12/2014	01/01/2013 - 31/12/2013
Frais de marketing	266,23	197,23
Honoraires comptables et d'audit	690,00	690,00
Frais de secrétariat	6.261,49	4.682,00
Frais bancaires	609,47	596,62
TOTAL	7.827,19	6.165,86

Note 7. Rémunération des membres du conseil d'administration. En conformité avec les statuts, la fonction d'administrateur est honorifique et ne donne droit à aucune rémunération.

*Budget 2015
(exprimé en Euro)*

Avoirs nets au 1.01.2015		132.000
Dons:		
Entreprises et associations	4.000	
Privés	1.000	
		5.000
Charges:		
Services administratifs	- 8.000	
Frais bancaires	-200	
Autres frais	- 1.800	
		-10.000
Financement projets (part 2015)		
1 ^{er} projet: Scan	- 55.000	
		- 55.000
Avoirs au 31.12.2015		72.000

Référence de publication: 2015131741/194.

(150142321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.160.991,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. GP Finance Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173462, and

2. GP Financial Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million fifty-three thousand seven hundred ten United States Dollars (USD 1.053.710,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132475,

here represented by Mr. Benjamin Liévin, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on July 17, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "GP Acquisition Holding S.à r.l." (the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155945, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2466, dated November 16, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated February 14, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 942, dated April 19, 2013.

II. The Company's share capital is set at one million one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1.185.999,00) represented by one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine (1.185.999) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand eight United States Dollars (USD 25.008,00) in order to reduce it from its current amount of one million one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1.185.999,00) to one million one hundred sixty thousand nine hundred ninety-one United States Dollars (USD 1.160.991,00), by the cancellation of twenty-five thousand eight (25.008) shares with a nominal value of one United State Dollar (USD 1,00) each and an aggregate value of twenty-five thousand eight United States Dollars (USD 25.008,00) held by GP Financial Management S.à r.l., prenamed (the Cancelled Shares) and together with a return of the related share premium and correspondent amount of the legal reserve.

IV. The shareholders resolve to empower the board of managers of the Company to determine the terms and conditions of the repayment of the Cancelled Shares and the related share premium and correspondent amount of the legal reserve to GP Financial Management S.à r.l., prenamed.

The payment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained, in accordance with article 69 of the Luxembourg law on commercial companies.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at one million one hundred sixty thousand nine hundred ninety-one United States Dollars (USD 1.160.991,00) represented by one million one hundred sixty thousand nine hundred ninety-one (1.160.991) shares having a nominal value of one United States Dollar (EUR 1,00) each."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. GP Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173462,

2. GP Financial Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million cinquante-trois mille sept cent dix Dollars Américains (USD 1.053.710,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132475,

ici représentés par Mr. Benjamin Liévin, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 17 juillet 2015.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie et existante au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Acquisition Holding S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155945, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2466 en date du 16 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942, en date du 19 avril 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 1.185.999,00) représenté par un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.185.999) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Les associés décident de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille huit Dollars Américains (USD 25.008,00) afin de le ramener de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 1.185.999,00) à un million cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 1.160.991,00), par l'annulation de vingt-cinq mille huit (25.008) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, détenues par GP Financial Management S.à r.l., prénommée (les Parts Sociales Annulées) et avec un remboursement de prime d'émission et du montant correspondant de la réserve légale.

IV. Les associés décident d'autoriser le conseil de gérance de la Société à déterminer les termes et conditions du remboursement des Parts Sociales Annulées et du montant de la prime d'émission et du montant correspondant de la réserve légale à GP Financial Management S.à r.l., prénommée.

Le paiement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées, en conformité avec l'article 69 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

VI. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars Américains (USD 1.160.991,00) représenté par un million cent soixante mille neuf cent quatre-vingt-onze (1.160.991) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune. »

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Liévin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015131808/118.

(150142947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
Cession

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 15.000 parts de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Jean-Philippe Bachelet	300
Roland Bastin	300
Laurent Berliner	300
David Capocci	300
Stéphane Césari	300
Benjamin Collette	300
Bernard David	300
Christian Deglas	300
Laurent Fedrigo	300
Thierry Flamand	300
Martin Flaunet	300
Jean-Philippe Foury	300
Yves Francis	300
Vincent Gouverneur	300
Michel Guilluy	300
Lou Kiesch	300
Georges Kioes	300
Raymond Krawczykowski	300
Benjamin Lam	300
Patrick Laurent	300
Olivier Lefevre	300
Philippe Lenges	300
Jean-Pierre Maissin	300
Michael JJ Martin	300
Sophie Mitchell	300
Vafa Moayed	300
Tom Pfeiffer	300
John Psaila	300
Basil Sommerfeld	300
Stéphane Tilkin	300
Jan Van Delden	300
Joël Vanoverschelde	300
Johnny Yip	300
Xavier Zaegel	300
Démembrement	
Usufruitier:	
Christiane Chadoeuf	
Nu-propriétaire:	
Sophie Mitchell	300
Usufruitier:	
Marco Crosetto	
Nu-propriétaire:	300

Sophie Mitchell	
Usfruitier:	
Jerome Lecoq	
Nu-propriétaire:	
Yves Francis	300
Usfruitier:	
Pierre Masset	
Nu-propriétaire:	
Joël Vanoverschelde	300
Usfruitier:	
Henri Prijot	
Nu-propriétaire:	
Raymond Krawczykowski	300
Usfruitier:	
Nick Tabone	
Nu-propriétaire:	
Yves Francis	300
Usfruitier:	
Stephan Tilquin	
Nu-propriétaire:	
Raymond Krawczykowski	300
Usfruitier:	
Lize Griffiths	
Nu-propriétaire:	
John Psaila	300
Usfruitier:	
Nicolas Hennebert	
Nu-propriétaire:	
John Psaila	300
Usfruitier:	
Pascal Eber	
Nu-propriétaire:	
Benjamin Collette	300
Usfruitier:	
Raphael Glohr:	
Bernard David	300
Usfruitier:	
Michael Bloom, né le 18 janvier 1977 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-propriétaire:	
Bernard David	300
Usfruitier:	
Christophe Diricks, né le 11 mai 1976 à Rocourt, Belgique avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-propriétaire:	
Bernard David	300
Usfruitier:	
Justin Griffiths, né le 08 mai 1973 à Durban, Natal (Afrique du Sud) avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	
Nu-propriétaire:	
Sophie Mitchell	300
Usfruitier:	
Elisabeth Layer, née le 18 décembre 1973 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 560,	300

rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Nu-proprétaire:

John Psaila

Usufruitier:

Karine Thil, née le 08 novembre 1968 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 560,
rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Nu-proprétaire:

Raymond Krawczykowski 300

Total 15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131607/122.

(150142973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.666.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze.

Le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Laurad Groupe Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137024,

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a, par son représentant susnommé, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 191666, a été transférée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3675 du 02 décembre 2014.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l. pré-désignée, s'élève actuellement à quarante mille Euros (EUR 40.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de seize Euros (EUR 16,-) chacune.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce avec effet au 30 juin 2015, la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'Associée unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée Centrale Convergence Finances Luxembourg S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée, avec effet au 30 juin 2015.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

122350

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.250,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation GAC/2015/6285. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015131545/53.

(150141645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Constellation Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 31 juillet 2015

Décisions

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER, administrateur de la Société.

Nommer en remplacement Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2019.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015131573/20.

(150141664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

CLIPEA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.450.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 15 juin 2015 à 11h00

Décisions:

4. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Tarak Achich, ayant son adresse au 31, Avenue des Pages, F-78110 Le Vesinet,
- Nordine Garrouche, ayant son adresse au 38, rue de Pafbruch, L-8308, Capellen,
- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen.

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

5. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 1, A Romesch, résidence Les Cerisiers n°2, L-7364 Luxembourg, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015131560/22.

(150142801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Compagnie Immobilière du Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.614.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire du 15 juin 2015 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sohaile SARMAD, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant professionnellement à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg,

- La société Pierre d'Aspelt S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.900 et ayant son siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg,

- La société Cogeco Sarl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.047 et ayant son siège social à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg dont le représentant permanent est Monsieur Sohaile SARMAD, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant professionnellement à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg,

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué détenu par:

- Monsieur Sohaile SARMAD, né à Uccle (Belgique), le 5 juin 1972, demeurant professionnellement à L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg,

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par:

- La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015131569/28.

(150141691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Hospital Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 191.786.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2015

L'associé unique décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER, gérant de la société;

- de nommer Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né à Dudelange (Luxembourg), le 2 décembre 1969, résidant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur David DUGGINS, né à Wolverhampton (UK), le 12 décembre 1955, résidant professionnellement au 43 Butlers & Colonial Wharf, Shad Thames, London SE1 2PX (UK) en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Keith GREALLY, né à Galway (Irlande), le 5 février 1977, résidant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jean-Luc CLAUSE;

- Monsieur David DUGGINGS;

- Monsieur Keith GREALLY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015131842/26.

(150141663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Hermes Trade Receivables Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 172.277.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 30 juin 2015 au siège social de la société

Les mandats des gérants et de la personne chargée du contrôle des comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil de Gérance:

- M. Massimiliano Seliziato, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;

- M. Alessandro Cusumano, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant;

- Mme Marion Gérard, née le 21 juin 1980 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, gérant.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 158.687, réviseur d'entreprises agréée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015131851/24.

(150143002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Immoett, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 186.078.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2015, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Est accepté la démission des gérants Monsieur Henri Sales et Madame Agnès Lentz.

2) Sont nommés gérants pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

Les gérants auront le pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par leur signature individuelle ou leur signature conjointe.

3) Le siège social a été transférée de rue de la Résistance 5 à L-4942 Bascharage à la ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss 4 à L-4940 Bascharage

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015131898/18.

(150142140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

Icosphere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.548.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015131881/12.

(150141608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.
